Restructuration de l'immeuble sis 31, boulevard d'Athènes

31, boulevard d'Athènes - 13001 Marseille

Maître d'ouvrage [MO]

RECTORAT ACADEMIE AIX MARSEILLE
Place Lucien Paye
13621 Aix-en-Provence

Architecte [ARC]

POISSONNIER FERRAN & ASSOCIES
15, quai de Rive Neuve
13007 Marseille

BET Structure [STR]

BETEM PACA
900, rue André Ampère - CS 50453
13592 Aix-en-Provence Cedex 3

Architecte [ARC]

NIKOLAJEVIC MURISASCO
15, quai de Rive Neuve
13007 Marseille

Fluides [FL]

BETEM PACA
900, rue André Ampère - CS 50453
13592 Aix-en-Provence Cedex 3

Thermique [BTH]

BETEM PACA
900, rue André Ampère - CS 50453
13592 Aix-en-Provence Cedex 3

Contrôle Technique [BCT]

QUALICONSULT
7 - 9, rue Jean Mermoz
13008 Marseille

Acoustique [ACOU]

IGETEC
2, avenue des Alisiers
13009 Marseille

PIECES COMPLEMENTAIRES : PC 013 055 26 00131

PC 39.12

Demandes de dérogations

Ech :

Format papier : A4

02 - PIECES ERP

Date de diffusion	Phase	Emetteur	Type	Bâtiment	Niveau	Indice
07/04/2026	C4 - PC	ARC				5

Date	Modifications	Ind.
30/01/2026	Dépôt PC initial	4
07/04/2026	Pièces complémentaires	5

C:\Users\Nicolas\Documents\335_APD_R_25_ind 02_nicolasEN58.rvt
07/04/2026 11:31:07

Toutes les demandes de dérogations sont localisées sur les pièces graphiques et listées de D1 à D5.
Nota : Document graphique annexé à la fin de la présente

D1 - Rampe et plate-forme d'accès amovible - Entrée principale

L'accès par l'entrée principale présente une marche isolée dont la hauteur varie entre 1,00 cm et 14,00 cm en raison de la pente du boulevard d'Athènes. En effet, le boulevard présente une pente de 8,00 %.
La mise en œuvre d'une rampe maçonnée est techniquement impossible au motif de la présence d'un sous-sol. Les contraintes structurelles et la pente naturelle du boulevard d'Athènes ne permettent pas la mise en œuvre d'un dispositif fixe dans l'enceinte du bâtiment.

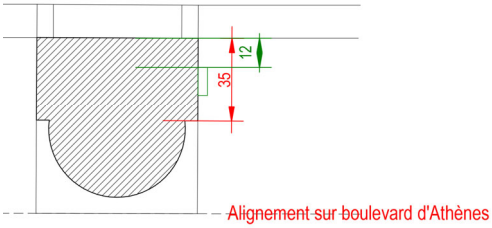


En mesure compensatoire, il proposé qu'une rampe-plateforme amovible et manuportable soit disposée à proximité de l'entrée et à disposition du personnel. Ce dispositif pourra être déployé à la demande par le personnel afin de permettre le franchissement du seuil de l'entrée principale.
Un bouton d'appel spécifique sera créé sur la façade permettant l'appel au personnel pour déploiement de la rampe (cf. pièce N° 38.8b.17 - détail entrée).

Caractéristiques de la rampe-plateforme en équerre :
- Pente maximum de 16,00 % sur 1,50 m
- Largeur de 140 cm
- Structure en aluminium renforcée
- Charge maximale de 300 kg
- Revêtement anti-dérapant (type caillebotis caoutchouc)

D2 - Interphone d'accès - Entrée principale

A l'entrée principale, l'interphone existant est positionné sur un poteau existant (entouré en rouge sur la photographie ci-dessus). Le système sera remplacé dans le cadre des travaux mais l'emplacement conservé.
Les dimensions du poteau existant (35,00 cm de profondeur exploitable suivant schéma de détail ci-contre) ne permettent pas un positionnement de l'interphone à 40,00 cm de la façade.
Le nouvel interphone pourra être positionné à 12,00 cm environ de la façade.



D3 - Rampe amovible 16% - Salle Cézanne

La Salle Cézanne et la circulation sont séparés par 3 marches existantes, soit 54,00 cm de différence de hauteur.

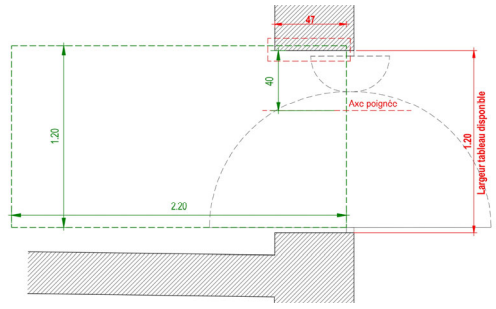
La salle Cézanne, en contrebas de l'altitude de référence (à 27,55 m Ngf) a une forte dimension patrimoniale et le maximum de décors existants (salle de réception de l'ancien hôtel Splendide) seront conservés et/ou réhabilités à l'occasion du projet, et notamment le revêtement de sol en carreaux de ciment à motif. Cette salle sera polyvalente. Elle accueillera des formations, des conférences, des travaux de groupes, des animations culturelles. La mise en place d'une rampe fixe de 11,00 m de longueur environ n'est pas compatible avec la configuration structurelle existante, la dimension patrimoniale la salle ainsi que de la polyvalence attendue de son usage. En mesure compensatoire, il proposé qu'une rampe mobile de 16,00 % de 1,20 m de largeur soit à disposition du personnel, rangée dans la salle Cézanne à proximité immédiate des marches à franchir (cf. plans). Cette rampe serait déployée à la demande à la demande par le personnel afin de permettre le franchissement des 3 marches.

Un document spécifique en annexe de la présente demande de dérogation illustre la configuration telle qu'une rampe fixe à 5 % occuperait l'espace. Les emmarchements ne pouvant être démolis (poutre en béton sous-face avec différence de niveau), il conviendrait de positionner cette rampe fixe devant ces emmarchements. Cette configuration poserait certains problèmes d'usage de la salle :
- Les emmarchements ne seraient plus utilisés comme assises ;
- Conflit avec l'issue de secours du CIO ;
- Réduction de la largeur de la salle et de l'effectif d'accueil possible.

Caractéristiques de la rampe :
- Pente maximum de 16,00 % sur 3,40m
- Largeur de 120 cm
- Structure en aluminium renforcée
- Charge maximale de 400 kg
- Revêtement anti-dérapant (type caillebotis caoutchouc)

D4 - Largeur de l'espace de manœuvre < 1.20m à cause de la profondeur des murs

Tel que représenté sur le schéma de détail ci-dessous, 3 espaces de manœuvre (Cf. plans : D4.1, D4.2 et D4.3) sont d'une largeur inférieure à 1,20 m sans être inférieure à 1,15m. Ce rétrécissement est inhérent à des épaisseurs de mur de 50,00 cm environ. Pour des raisons structurelles et techniques, il n'est pas possible de réaliser un ouvrage de reprise de gros-œuvre pour élargir l'approche frontale.
Toutefois il s'agit de portes tiercées : l'axe de la poignée permettant de manipuler le vantail de 90,00 cm sera à 40,00 cm de l'angle du mur.



D5 - Rampe amovible 10% - Espace mutualisé

L'espace mutualisé et la circulation sont séparés par 2 marches existantes, soit 32,00 cm de différence de hauteur.
Au regard de la configuration des lieux, et notamment la zone de circulation qui sera également l'accueil principal avec des flux de passage relativement importants, la mise en place d'une rampe fixe de 6,50 m de longueur environ présenterait une incompatibilité de fonctionnement.
En effet, un dispositif fixe rendrait la zone trop exiguë pour un fonctionnement normal. Le document spécifique en annexe (dito D3) explicite les dimensions disponibles (en rouge 3.85 et 4.43 m) qui ne sont pas compatibles avec des approches frontales et latérales si la rampe devait être de 6,50 m de longueur

En mesure compensatoire, il proposé qu'une rampe mobile de 10,00 % de 1,20 m de largeur soit à disposition du personnel, rangée dans la circulation à proximité immédiate des marches à franchir (cf. plans). Cette rampe serait déployée à la demande par le personnel afin de permettre le franchissement des 2 marches.

Caractéristiques de la rampe :
- Pente maximum de 10,00 % sur 2,00 m et 1,40 m (palier)
- Largeur de 120 cm
- Structure en aluminium renforcée
- Charge maximale de 400 kg

Revêtement anti-dérapant (type caillebotis caoutchouc)



MAITRE D'OUVRAGE:	MAITRISE D'OEUVRE:		
RECTORAT DE L'ACADEMIE AIX-MARSEILLE Place Lucien Paye 13621 Aix-en-Provence	POISSONNIER FERRAN Architecte mandataire 15, quai de Rive Neuve 13007 Marseille	BETEM PACA BET Pluridisciplinaire 900, rue Ampère CS 50453 13592 Aix-en-Provence Cedex 3	IGETEC BET Acoustique 2, avenue des Alisiers 13009 Marseille

PROJET: 335 - ATHENES

Restructuration de l'immeuble sis 31, boulevard d'Athènes

31, boulevard d'Athènes - 13001 Marseille

PC 39.12a

Demandes de dérogations - Plan du RDC

Ech. : 1 : 150 | Format: A3 | **02 - PIECES ERP**

Date	Ind.	Modification
30/01/2026	4	Dépôt PC initial
07/04/2026	5	Pièces complémentaires

Date de diffusion	Phase	Emetteur	Type	Bâtiment	Niveau	Indice
07/04/2026	C4 - PC	ARC			I	5